



Note d'information Luxembourg, le 12 septembre 2019

Réélection de Klaus-Heiner Lehne à la Présidence de la Cour des comptes européenne

Le Collège de la Cour des comptes européenne a réélu ce jour M. Klaus-Heiner Lehne au poste de Président pour un deuxième mandat de trois ans, conformément aux dispositions du [traité](#) sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 286).

Ce nouveau mandat prendra effet le 1er octobre 2019.

Contexte:

Les Membres de la Cour élisent parmi eux le Président pour une période renouvelable de trois ans. Celui-ci assume alors le rôle de primus inter pares (premier parmi ses pairs). Le Président est responsable de la stratégie institutionnelle de la Cour, de la planification, de la gestion de la performance, de la communication, des relations avec les médias, des affaires juridiques et de l'audit interne. Il représente également l'institution dans ses relations avec l'extérieur. Klaus-Heiner Lehne avait été élu une première fois à la Présidence de la Cour en septembre 2016.

[Image](#): La salle de la Cour pendant une réunion du Collège, Klaus-Heiner Lehne